LILLE

LES NOUVELLES DE LA VILLE

OUTRAGES A AGENT

Le nommé Vanhée Paul, 25 ans, demeurant 29, rue de la Plaine, à Lille, a été déféré au Parquet pour outrages par paroles au gardien de la paix Durot André.

DES « SOURIS DE MAGASIN »

Les nommées D... M., femme D..., 49 ans, sans profession rue du Fg-de-Roubaix, et G... M., femme D..., employée, 57, rue du Fg-de-Roubaix, ont fait l'objet d'un procès-verbal pour vols de différents objets dans les magasins « Prisunic », « Boka », « Compagnie Française des Tissus » et « Leconte ». Le préjudice total est d'environ 300 fr. ; une perquisition pratiquée chez elles n'a donné aucun résultat. Les objets ont été restitués aux magasins précités et les deux femmes ont été laissées en liberté et invitées à se tenir à la disposition de la justice.

HAUSSE ILLICITE

M. Corbes, directeur du magasin situé 13, rue Léon-Gambetta, a fait l'objet d'un procès-verbal pour hausse illicite. Cette maison vend à raison de 35 fr. des chaînes de bicyclettes qui lui sont livrées à 13 fr. 56 et doivent être vendues au prix imposé de 26 fr. 70.

VOLS DE POULES..., D'AUTOS..., DE VÉLOS, BRIS DE GLACE, etc.

Des enquêtes sont ouvertes sur plaintes de : De Clercq Eugène, rue Jules-Breton, cité Desmet, pour vol de quatre poules, un coq et deux oies, commis la nuit du 24 au 25, dans un baraquement situé dans son jardin dite rue. Préjudice : 500 francs.

— M. Treffel-Delvalle, 60, boulevard de la Liberté, pour pillage de son appartement durant son évacuation. Préjudice : 40.000 fr.

— M. Mathon André, 4, rue Gombert, pour vol de sa voiture automobile « Peugeot », immatriculée 1.181.N.D.4, valant 55.000 fr., commis vers 15 h., rue Faidherbe.

— M. Decobert Anicet, 41, quai de l'Ouest, pour vol de sa voiture automobile « Peugeot », immatriculée 6.190.M.D.5, commis vers 19 h., angle de la rue Neuve et de la Grande-Place. Préjudice : 20.000 fr.

— Mme Wamez Fernande, cafetière, 12, rue de Maubeuge, pour bris d'une glace valant 250 fr.

— M. Desain René, 53, rue du Fg-de-Douai, pour vol d'une bicyclette valant 900 fr., commis entre 10 et 11 h. dans la cour du bâtiment où il habite.

— Mme Gobert Andrée, 180, rue de Lille, à Lambersart, pour vol de sa bicyclette estimée 600 fr., commis rue de Béthune, entre 16 et 18 heures.

— M. Verwaerde André, 167, rue Mattéotti, pour vol de sa bicyclette valant 1.300 fr., commis vers 15 h. à la Gare de la Poste des Postes.

— M. De Jaeger René, 45, rue du Fg-de-Valenciennes, également pour vol de sa bicyclette valant 500 fr., commis vers 16 h. 45, boulevard des Ecoles.

Banque C. COPPENOLLE

30, rue du Molinel - LILLE

ESCOMPTE DE BONS D'ARMEMENT - TITRES - TOUTES OPÉRATIONS

1.598

LA SEMAINE DE RAMASSAGE DU « SECOURS NATIONAL »

Le « Secours National » communique l'appel suivant qu'il adresse aux Françaises :

« Un nombre considérable de nos prisonniers ne possède pas de vêtements d'hiver.

» Des millions de sinistrés, de réfugiés, de chômeurs n'ont pas de ressources suffisantes pour acheter des vêtements.

» Vous secourerez la misère de vos frères en apportent vos dons le plus vite possible dans vos mairies, vos écoles, etc.

» Apportez, même s'ils paraissent inutilisables : vêtements, chandails, lainages, chaussettes, linges, layettes, chaussures, chaussons, cache-nez, écharpes, gants, vieux uniformes militaires, etc.

» Apportez matériels de literie, couvertures, matelas, traversins, enveloppes de paillasse, oreillers, draps, couvre-pieds.

» Apportez serviettes de toilette, torchons.

» Apportez morceaux de tissus, de vieux tissus, déchets de laine, etc.

» Pour tout ce que vous apporterez, la France vous dit merci.

» La semaine de ramassage commence jeudi 28 novembre et jours suivants.

» A Lille, des jeunes passeront dans vos maisons avec des poussettes pour faire le ramassage de tout ce que vous aurez généreusement préparé ».

SAINT VINCENT DE PAUL LUI-MÊME...

Ce n'est pas manquer à la grande mémoire de cet apôtre de la charité ...Au contraire

Disons que si Saint Vincent de Paul vivait de nos jours, il tiendrait à prendre un billet de la Loterie Nationale.

Lui, qui avait le génie de la bienfaisance et qui n'entendait laisser perdre aucune occasion de se rendre utile aux pauvres, ne négligerait, pour rien au monde, la chance de pouvoir leur distribuer le montant d'un beau lot.

NE SORTEZ PAS VOS POUBELLES AVANT 8 HEURES DU MATIN

La Mairie nous communique :

Plusieurs accidents d'une certaine gravité ont été provoqués, le matin, par la chute d'ouvriers et d'ouvrières se rendant à leur travail et qui, en raison de l'obscurité, se sont heurtés à des poubelles prématurément en bordure du trottoir par des habitants imprudents.

Le Maire de Lille rappelle que le Code des Arrêtés municipaux prescrit de ne sortir les poubelles qu'une demi-heure avant l'heure de passage fixée pour les voitures de la collecte des ordures ménagères.

Il est dès lors interdit de sortir les poubelles avant 8 heures, les véhicules de la propreté publique commençant leur service à 8 h. 30 dans différents quartiers.

Le Maire de Lille insiste auprès de ses administrés pour qu'ils se conforment strictement aux prescriptions des arrêtés réglementant cette partie de la vie locale, et il sera au regret de faire relever, par voie de procès-verbal, les contraventions qui seront constatées par la police.

ALLOCATIONS MILITAIRES

Perception de Lille Nord-Ouest, 38, de la Barre. — Le percepteur de Lille Nord-Ouest informe la population que le paiement de la deuxième quinzaine de novembre 1940 d'allocation militaire aura lieu aux jours fixés ci-dessous :

Mardi 3 décembre : Nos 1 à 1.000.

Mercredi 4 : Nos 1.001 à 2.000.

Jeudi 5 : Nos 2.001 à 2.700, plus 5.000 à 5.500.

Retardataires le jeudi 12, de 9 h. à 12 heures.

Perception de Lille Saint-Maurice, 27, rue du Château. — Paiement des allocations militaires le lundi 2 décembre, du No 1 à 600 ; le mardi 3, du No 601 à la fin.

AVIS A NOS CLIENTS, CORRESPONDANTS DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour toute personne remettant un ordre de publicité destiné à notre journal, à nos bureaux ou à l'un de nos représentants, quel qu'il soit (correspondants, dépositaires, etc...), de se munir de sa carte d'identité dont le numéro doit être inscrit au bas de chaque ordre contenant la publicité à insérer.

D'autre part, nous invitons nos clients qui nous transmettent leurs ordres par correspondance, à inscrire très exactement leurs nom et adresse.

La campagne d'Hiver pour les malheureux

LES DISTRIBUTIONS DE SOUPES POPULAIRES COMMENCERONT LE 1er DÉCEMBRE

C'est dimanche prochain que s'ouvriront dans les différents quartiers de la ville des cuisines populaires où seront préparées et distribuées gratuitement ou moyennant payement, des soupes consistantes, à base de pommes de terre et autres féculents.

En portant cette information à la connaissance de la population, M. Paul Dehoce, maire de Lille, se fait un devoir de rappeler les mesures qui ont été prises en accord avec le Comité d'entr'aide sociale, en vue de la réalisation de cette œuvre de solidarité :

I. **Locaux de distribution.** — Les cuisines fonctionnement aux endroits ci-après : 2, rue de Bouvins ; 7, rue Wicar ; 14, rue de la Baignerie ; 22, rue Fénelon ; 116, rue Manuel ; 4, rue du Transvaal.

II. **Heures d'ouverture au public.** — Les bénéficiaires des soupes gratuites ou payantes pourront se présenter dès 10 h. 30 à la cuisine de leur quartier. Les distributions cesseront à 12 heures.

III. **Bénéficiaires de soupes gratuites.** — Les soupes seront distribuées gratuitement aux familles comptant plus de deux enfants à charge et bénéficiaires soit de l'allocation militaire, soit des secours de chômage, soit des secours aux réfugiés ou aux habitants privés de ressources

Ci-contre le nombre de rations qui seront attribuées aux bénéficiaires des distributions gratuites et qui varient suivant le nombre d'enfants que ces familles comptent en sus du deuxième :

Deux rations seront accordées aux familles comptant trois et quatre enfants ; quatre rations aux familles ayant cinq ou six enfants ; six rations aux familles de sept et huit enfants ; huit rations aux familles dénombrant neuf et dix enfants ; dix rations aux familles de plus de dix enfants.

IV. **Bénéficiaires de soupes payantes.** — a) Des soupes pourront être distribuées moyennant payement :

1° Aux familles tributaires de l'un ou de l'autre des régimes de secours désignés ci-dessus, mais qui ne sont pas appelées, en raison de leur composition, à bénéficier de soupes gratuites. Ces familles doivent, comme les autres familles secourues qui bénéficieront de soupes gratuites, se faire inscrire au dispensaire du bureau de bienfaisance de leur quartier ; aux familles non-secourues qui disposent de ressources modestes. Les demandes de ces familles doivent être adressées à M. le Maire de Lile, sous le timbre « cabinet du secrétaire général, service des soupes populaires ».

b) Le prix d'une ration de soupe est fixé à un franc ; des cartes valables pour deux semaines seront remises aux familles admises au bénéfice de ces distributions contre payement préalable de la somme de 14 francs.

c) Les secourus admis au bénéfice des soupes payantes pourront se procurer une ration s'il s'agit de personnes seules ou de ménages sans enfant ; deux rations pour les ménages comptant un ou deux enfants à charge.

Le Comité d'entr'aide sociale fixera, sur le vu des enquêtes auxquelles procéderont des assistantes sociales et compte tenu des barèmes applicables aux secourus, le nombre de rations que ces familles pourront se procurer.

Remarques importantes valant pour tous les bénéficiaires de secours. — 1° Les rations de soupe devront être emportées pour être consommées à la maison, en famille. Dès lors, contrairement à ce qui se passait les années précédentes, les bénéficiaires des distributions ne seront plus autorisés à consommer la soupe sur place, dans les réfectoires qui étaient annexés aux locaux de distribution et qui, désormais, pourront servir de salles d'attente ;

2° Les familles devront retirer chaque jour, et tous les jours de la semaine, les rations de soupe qui leur seront attribuées gratuitement ou moyennant payement ; des mesures seront prises à l'égard des familles qui ne se conformeraient pas strictement à cette obligation.

Aux retardataires. — M. Paul Dehove, maire de Lille, informe les familles secourues qui peuvent bénéficier soit de soupes gratuites, soit de soupes payantes et auraient jusqu'à présent négligé de faire procéder à leur inscription, que leurs demandes seront encore reçues, jeudi 28 et vendredi 29, dans les dispensaires de leur quartier. Elles devront se munir de leur carte d'identité, de leur livret de famille et, le cas échéant, des pièces justifiant de leur qualité de secourus. Il adresse la même et pressante invitation aux familles non secourues qui désirent se procurer des soupes payantes et dont les demandes doivent lui être adressées immédiatement comme il est dit ci-dessus.

PRESTATIONS PÉRIODIQUES RÉCLAMÉES AUX CHOMEURS

D'ordre de l'Autorité allemande, M. le Maire de Lille invite les chômeurs dont les cartes de travail portent les numéros 591 à 1.640 à se présenter, en tenue de travail et munis de ladite carte, qu'ils devront faire pointer par le surveillant de groupe, le vendredi 29 novembre, à 8 h. 30, aux lieux indiqués ci-après.

La durée de la prestation sera de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 heures :

Numéros 591 à 770, rue Bernos (ancien poste de police).

Numéros 771 à 900, rue Saint-Nicolas (Marché).

Numéros 901 à 1.070, place des Halles-Centrales.

Numéros 1.071 à 1.210, Magasin-Brûlé, avenue du Peuple-Belge.

Numéros 1.211 à 1.420, angle des rues Lamartine et d'Avesnes.

Numéros 1.421 à 1.640, angle des rues de Flandre et du Marché.

A la même date et à 9 h., les chômeurs dont les cartes de travail portent les numéros 1.641 à 2.060 se présenteront aux points de rassemblement repris ci-dessous. La durée de la prestation sera de 9 à 12 h. et de 13 à 16 heures :

Numéros 1.641 à 1.730, Porte d'Arras, bureau d'octroi.

Numéros 1.731 à 1.610, Porte de Roubaix.

Numéros 1.611 à 1.850, Jardin Botanique.

Numéros 1.651 à 1.960, Service des Eaux, rue St-Bernard.

Numéros 1.961 à 2.040, Cimetière de l'Est, rue du Ballon.

Numéros 2.041 à 2.060, porte de l'Abattoir, rue St-Sébastien, 39.

Il est rappelé que, chaque jour, des sanctions, allant jusqu'à la suppression définitive du secours sont prises contre les chômeurs qui, sans avoir fourni d'excuse valable au Service du contrôle de la main-d'œuvre (Hôtel de Ville, 3e pavillon 2e étage) ont négligé de se présenter au travail.

Carnet

DEUIL. — La disparition du Maître Julien Dupuis, ex-chef d'orchestre au Grand-Théâtre de Lille, directeur du Cercle Berlioz, des grands Concerts Classiques Dupuis à Lille, des Crick-Sicks, de Tourcoing, laisse derrière elle de profonds regrets, car, avec M. Dupuis disparaît un réel artiste de valeur qui faisait honneur à la ville de Lille. Les obsèques de M. Dupuis ont eu lieu à Lille à l'église Saint-Etienne, mercredi, à 9 h. 30, au milieu d'une nombreuse affluence. Le deuil était conduit par la Veuve du défunt.

Dans l'assistance on remarquait notamment : MM. Dehove, maire de Lille ; Léon Manaut, président de la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais ; Gaujac, directeur du Conservatoire de Lille ; Emile Audra, doyen de la Faculté des Lettres de Lille ; G. Serive, maire de La Madeleine ; E. Corne, sous-directeur des Crick-Sicks de Tourcoing ; Désiré Danel, président de l'Union des Chorales de Lille ; Delvallée, Robillard, président et directeur du « Choral Les XXX » ; Paul Fanyau, A. Leroy, Bazelis, Tournon, M. Amour, Bouillard, etc., etc...

La « Chorale de Dames Dupuis » assistait en groupe aux funérailles.

La Société des Concerts Populaires du Conservatoire de Lille, sous la direction de Maître Edmond Gaujac, joua au cours de la cérémonie la Marche funèbre de Beethoven, et les Crick-Sicks se firent entendre dans l'hymne « In Paradisum », de Dubois.

Les condoléances eurent lieu à la sortie de l'église.

SERVICE FUNÈBRE

Samedi 30 novembre 1940, sera célébrée, en l'église d'**Haubourdin**, à 9 heures, une MESSE pour

LÉON MICHÉE

SERGENT AVIATEUR MORT AU CHAMP D'HONNEUR

le 28 mai 1940, à Calais, âgé de 31 ans.

De la part de : Mme Simonne MICHÉE ; de son fils Georges et de toute la Famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

733

LA SAINTE-CÉCILE DE L'UNION DES CHANTEURS

On nous communique :

Dimanche, à midi, sera célébrée en l'Eglise Saint-Michel, la messe de Sainte-Cécile de l'Union des Chanteurs de l'Émulation Chorale, des Orphéonistes lillois, de la Lyre Amicale de Vauvan.

L'Union des Chanteurs, sous la savante direction de M. Maurice Painta, interprétera le Kyrie, de Dubois, le Sanctus, de Ratez, l'Agnus, de Dubois, Cœcilia, de Camille de Vos.

Mlle Denise Sevy, chanteuse de grand talent, 1er prix du Conservatoire, se fera entendre dans la Prière de Guidi, le solo du Sanctus, le O Salutaris de Zeirpud.

MM. Jean Eurin et André Desoutter joueront les parties de trompette du Sanctus.

Les grandes orgues seront tenues par M. Descamps, organiste de Saint-Michel, les chœurs seront accompagnés par M. Jules Dupriez.

LES COURS DES HALLES DE LILLE

Cours du 23 novembre. — Citrons, 100 à 175 fr. le cent ; oranges, 12 à 15 fr. le kg. ; dattes, 30 fr. le kg. ; mandarines Clémentines, 12 à 16 fr. le kg. ; marrons, 4.50 à 5.50 le kg. ; noix, 17 à 19 fr. le kg. ; raisins frais, 6 à 35 fr. le kg. ; pommes, 3.75 à 9 fr. le kg. ; poires, 5 à 11 fr. le kg. ; poires à cuire, 3 à 4.50 le kg. ; bananes, 2 à 2.50 p. ; salade de blé, 2 à 3.50 le kg. ; betteraves rouges cuites, 3 à 4 fr. le kg. ; chicorée de Bruxelles, 7 à 8 fr. le kg. ; choux de Bruxelles, 8 à 8 fr. le kg. ; aïls, 18 à 20 fr. le kg. ; épinards, 2 à 3.50 le kg. , tomates, 16 à 20 fr. le kg. ; potiron, 2 à 3 fr. le kg. ; oseille, 1.50 à 2 fr. le kg. ; barbe de capucin, 6 à 7 fr. le kg. ; choux rouges, 48 à 100 fr. la douz. ; choux verts, 24 à 80 fr. la douz. ; choux-fleurs, 48 à 140 fr. la douz. ; scaroles et endives, 3 à 5 fr. la douz. ; persil, 2.50 à 3.50 les 12 bottes ; cerfeuil, 3 à 5 fr. les 12 bottes ; pourpier, 5 à 8 fr. les 12 bottes ; radis, 10 à 15 fr. les 12 b. ; céleri, 1 à 3 fr. p. ; 3 à 8 fr. les 12 b. ; salsifis, 5 à 5.50 la botte ; poireaux, 3 à 5 fr. le faisceau ; cresson, 10 à 11 fr. les 12 bottes ; carottes, 1.25 à 2.50 la botte ; 200 à 250 fr. les 100 k. ; oignons, 400 à 650 fr. les 100 kg. ; échalottes, 500 à 525 fr. les 100 kg. ; pommes de terre longues, 140 fr. les 100 kg. , rondes, 130 à 135 fr. les 100 kg ; navets, 80 à 125 fr. les 100 kg. ; navets, 4 à 9 fr. les 12 bottes ; petits pois cassés, 875 à 880 fr. les 100 kg.

ETAT CIVIL

Naissances du 26. — Vau Belleghem Henri, 63, rue de la Monnaie ; Sommarcelli Raymond, 196, boulevard Montebello ; Saint-Léger Gaston, 1, rue Philadelphie.

Décès. — Duhamelle Thérèse, 1 mois, quai de l'Ouest, cité Saint-Joseph, 10 ; Van Costenoble Constant, 63 ans, 21, rue des Bouchers ; Mercier Gustave, 66 ans, 88, rue Maisences ; Vinckier Emile, 68 ans, rue Montesquieu, 2, cité Benjamin ; Vieren Charles, 59 ans, 99, rue St-Sauveur ; Moreeuw Marie, 79 ans, Vve de Félix Geilinck, 44, rue du Buisson ; Brion Anne, 53 ans, ép. de Julien Oehme, rue du Faubourg de Béthune, cité Thomas, 16 ; Elinck Eugénie, 67 ans, célib., 291, boul. Victor-Hugo ; Van Campenhout Marcelle, 3 mois, 35, rue des Célestines ; Le Cornec Joseph, 83 ans, 53, rue Constantine ; Hereng Marguerite, 66 ans, Vve de Victor Merveille, 9, rue Alphonse Colas ; Dooghe Henriette, 32 ans, ép. de Maurice Delplanque, 5, rue Saint-Druon ; Houlput Frédéric, 65 ans, 21, rue des Célestines ; Dussart Henri, 75 ans, 20, rue du Magasin ; Ollivier Sophie, 65 ans, rue Boucher de Perthes, 34, pavillon du Sacré-Cœur ; Gouhier Albert, 27 ans, célib., 52, rue Léon-Gambetta ; Boterberg Gustave, 49 ans, 159, rue Gustave Delory.

FUNÉRAILLES

Vous êtes prié d'assister aux CONVOI et SERVICE de **Madame**

Veuve Victor MERVEILLE

NÉE MARGUERITE HÉRENG

décédée à LILLE, le 26 novembre 1940, à l'âge de 87 ans ; lesquels auront lieu le **28 novembre 1940, à neuf heures**, en l'église Ste-Marie-Madeleine, rue du Pont-Neuf. Assemblée à l'Église.

Inhumation au cimetière de l'Est.

De la part des Familles **HÉRENG** et **MERVEILLE**.

9, rue Alphonse-Colas, Lille.

34.111

Vous êtes prié d'assister aux CONVOI et SERVICE de

Madame Veuve Eugène HAUPT

Née Sophie BELPAIRE

décédée le 24 novembre 1940, à l'âge de 80 ans ; lesquels auront lieu à l'église Saint-Denis, le **jeudi 28 novembre, à 9 h. 30.** Assemblée à la maison mortuaire, à 9 h. 15, 151, rue Fénelon, à HELLEMMES.

De la part de la famille qui recevra les condoléances après la cérémonie religieuse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

34.107

OBIT

Vous êtes prié d'assister à l'obit qui sera célébré le samedi 30 novembre, à 9 heures, en l'église St-Michel, pour le repos de l'âme de

Monsieur Raymond PRÉSENT

PREMIER COUPEUR AU « TAILLEUR DE ROUBAIX »

décédé le 30 mai, à LILLE, à l'âge de 40 ans, administré des Sacrements.

De la part de :

Madame Raymond PRÉSENT-FOURGEAUD, son épouse ; Monsieur Claude PRÉSENT, son fils ; les Familles PRÉSENT et FOURGEAUD, ses parents et beaux-parents.

Lille, 6, rue Jean-Bart.

34.084

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

Le paiement d'indemnités. — Le paiement des indemnités dues aux habitants pour logement des troupes pendant la période du 26 juin au 31 octobre, aura lieu tous les jours de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h., à partir du 27 novembre, jusqu'au 14 décembre inclus.

Basket-Ball. — Dimanche Kuhlmann Sports La Madeleine recevait sur son terrain les deux belles équipes de l'U.S. Tourcoing. En réserve Tourcoing l'emporta après une belle partie par 17 à 10.

Le choc des équipes fanions fut très agréable à suivre et chaque équipe eut sa mi-temps. La première fut pour Kuhlmann par 14 à 3. A la reprise Tourcoing força le jeu mais la victoire revint à Kuhlmann par 28-22.

LAMBERSART

Prisonniers de guerre. — Il sera procédé à partir du 1er décembre, au recensement des prisonniers de guerre. Les familles sont priées de bien vouloir faire connaître à la Mairie, « Bureau du Recensement », les nom, prénoms, grade et adresse des prisonniers, ainsi que l'adresse à Lambersart.

Football. — Les résultats obtenus par l'Iris-Club de Lambersart au cours de la journée du 17 novembre sont les suivants :

I.C.L. 1A battu par O.S.H. 1A, 3 à 1.
I.C.L. 1B bat O.S.H., 4 à 2.
I.C.L. JA bat R.C.L., 4 à 2.
I.C.L. MA battu par Excelsior MA, 2-1.
I.C.L. MB bat R.C. Roubaix MB, 8-1.
I.C.L. MC battu par S.C.F. MB, 2-1.
I.C.L. HC battu par Pellevoisin B, 4-0.

LOMME

Vaccination antidiphtérique. — Le maire de Lomme fait connaître qu'une séance supplémentaire et gratuite de vaccination antidiphtérique aura lieu le vendredi 29 novembre à 10 h. 30, à l'école G. Sand, rue Poissonnier, pour les trois quartiers du Bourg, de Mont-à-Camp et du Marais. Les parents sont priés d'y présenter leurs enfants de un an à six ans qui n'ont reçu qu'une seule piqûre.

FACHES - THUMESNIL

Un couple faisait du scandale sur la voie publique

En tournée route d'Arras, les gardes Rousselle et Lefebvre remarquèrent un homme et une jeune femme qui se disputaient et causaient du scandale sur la voie publique. Interpellés, ils déclarèrent être dépourvus d'argent, ne posséder aucune pièce d'identité. Conduits au Commissariat, ils reconnurent que leur dispute avait été motivée par un accès de jalousie de l'homme envers sa compagne à qui il reprochait d'avoir pris des consommations dans un café.

Comme ils étaient dépourvus d'argent, sans travail et sans domicile fixe, M. Savreux, Commissaire de Police les mit en état d'arrestation, sous l'inculpation de vagabondage et de tapage injurieux sur la voie publique.

Il s'agit des nommés Leroy Louis et Baudelet Marie-Rosc, qui ont été conduits au Parquet et écroués.

HAUBOURDIN

Allocations militaires

Les allocations militaires pour la deuxième quinzaine de novembre seront payées à la Mairie, premier étage, dans l'ordre suivant :

Lundi 2 décembre, de 6 h. 30 à 9 h., numéros 1 à 100; de 9 à 10 h., 101 à 250; de 10 à 11 h., 251 à 350.

Mardi 3 décembre, de 6 h. 30 à 9 h., 351 à 450; de 9 à 10 h., 451 à 550; de 10 à 11 h., 551 à 650.

Mercredi 4 décembre, de 6 h. 30 à 9 h., 651 à 750; de 9 à 10 h., 751 à 850; de 10 à 11 h., 851 et au-dessus.

Se présenter dans l'ordre prescrit. Se munir du certificat trimestriel et de monnaie pour faire l'appoint.

ANNŒULLIN

Cantonnement des troupes. — Les personnes ayant logé et cantonné des troupes en octobre et novembre, sont priées de se présenter à la Mairie pour y remplir et signer la déclaration prescrite.

HOUPLIN

Contributions. — Le Contrôleur des Contributions se trouvera à la mairie le jeudi 26 novembre, à partir de 6 h. 30 pour procéder à la revision annuelle des bases des différentes contributions foncières, mobilières et patentes.

BAISIEUX

UN ATTELAGE ET 1.200 KILOGS DE POMMES DE TERRE SONT SAISIS

De service, les gendarmes de Willems ont surpris un charretier, M. B..., de Bruay-sur-Escaut, qui transportait douze cents kilos de pommes de terre dans un camion attelé d'un cheval.

Comme il ne possédait pas de passavent réglementaire — Baisieux étant commune frontière — M. B..., a fait l'objet d'un procès-verbal, tandis que l'attelage et son chargement étaient saisis.

ARMENTIÈRES

Pour la publicité et les communiqués s'adresser à M. Vanderschooten, 14, rue Béranger ou 264, Chemin du Bizet.

LA DISTRIBUTION DES CARTES DE LAIT

Le Bureau Municipal de Ravitaillement porte à la connaissance de la population que l'autorité préfectorale a décidé la mise en application de nouvelles cartes de lait qui seront attribuées aux catégories suivantes :

1° Enfants de moins de 6 ans, 3/4 de litre de lait par jour (carte rouge) ;

2° Enfants de 6 à 14 ans, 1/4 de litre de lait par jour (carte bleue) ;

3° Femmes enceintes, mères allaitant, malades, 1/2 litre de lait par jour (carte verte) sur présentation d'un certificat médical.

Les personnes susceptibles d'obtenir ces cartes devront se présenter au Bureau du Ravitaillement à partir du 27 novembre munies de leur livret de famille, de la carte familiale d'alimentation (couleur rouge) et du certificat médical s'il y a lieu.

Toutes les cartes délivrées antérieurement cesseront d'être valables à partir du 1er décembre.

Avis du Bureau cantonal de placement

Le directeur du Bureau de Placement rappelle à tous les employeurs qu'ils doivent obligatoirement faire inscrire tout leur personnel à l'Office de Placement, 33, rue des Rotours.

Bureaux ouverts de 8 h. à 12 h. et de 14 à 17 h.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La Bibliothèque est ouverte au public jeudi, de 10 à 12 h. et de 14 à 16 heures.

Association des Sténo-Dactylographes du Nord. — Assemblée générale, dimanche 1er décembre, à 10 h., 2, rue du Dr Chocquet (1er étage).

ETAT CIVIL

Décès : Gaultier Emile, 49 ans, rue de Roubaix, 104 ; Mange Arthur, 29 ans, rue de Roubaix, 104 ; Lara Françoise, 44 ans, rue de Roubaix, 104 ; Piamont Amédée, 67 ans, rue du Faubourg de Dunkerque, 34 ; Vandenbroucke Marie, 83 ans, ép. Legrand, rue Sadi-Carnot, 112.

PAS - DE - CALAIS

ARRAS

A TRAVERS LA VILLE

TROIS POULES DISPARAISSENT

M. Félicien Larivière, commerçant, route de Cambrai, a porté plainte contre des malfaiteurs qui ont visité son poulailler et volé trois belles poules.

DIX MILLE FRANCS VOLÉS A LA TIRE

Mme Hanoteau, née Mathilde Bétrémieux, demeurant à Rœux, a constaté la disparition de son sac à main contenant une somme de 10.000 frs alors qu'elle se trouvait chez sa belle-sœur, 59 rue des Trois-Visages.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

LENS

Elisabeth est incorrigible

Elisabeth Storcer, est une jeune tchéco-slovaque aux 19 printemps, qui prétend être domiciliée à Fouquières-lez-Lens, mais qui, en réalité, n'a pas de domicile fixe.

Depuis le mois de juin dernier, cette jeune fille mène une vie désordonnée. Elle fit plusieurs fois connaissance avec le Commissariat de police et depuis elle fut condamnée pour vagabondage une fois à huit jours et une autre fois à deux mois d'emprisonnement.

La prison n'a guère corrigé la dévergondée Elisabeth et l'autre soir à 22 heures, alors qu'elle se livrait au racolage sur la place de la Gare, elle se faisait ramasser par une patrouille allemande.

Ramenée au service de la sûreté, elle fut l'objet d'un procès-verbal et déférée au Parquet de Béthune.

Blessé en tombant de son siège

M. Emile Carpentier, 50 ans, demeurant route de Béthune, à Loos-en-Gohelle, au service de M. Bauvin, fabricant de chicorée à Lens, conduisant un char à banc, passait en face de la Fosse 12 bis lorsque son véhicule fut tamponné par une automobile.

Sous le choc, M. Carpentier fut projeté en bas de son siège. Dans sa chute il se fractura la clavicule droite et il se plaint de douleurs à la tête.

Blessés au travail

En procédant au nettoyage d'une machine à ventiler dans l'atelier de M. Paul Demon, chemin Vert, l'apprentie matelassière Reine Obreck, 17 ans, a été blessée à l'avant-bras droit. M. le docteur Willot lui a prescrit une incapacité de travail de 15 jours.

— M. Edmond Gilliot, 47 ans, demeurant rue de Luxembourg, employé au Génie Civil, était occupé à ranger des madriers, a eu un doigt de la main droite écrasé. M. le docteur Cambier lui a prodigué des soins et le blessé a dû subir l'amputation de la troisième phalange du doigt écrasé.

LIÉVIN

MORT DE LA DOYENNE DE LA POPULATION

Nous apprenons la mort de la doyenne de Liévin, la maman Hainaut Appolonie, veuve Houdart, qui s'est éteinte dimanche soir entourée de l'affection de toute sa famille à l'âge de 97 ans 1/2. Les funérailles de cette brave vieille qui était également la doyenne des pensionnés des mines ont eu lieu ce mercredi 27 novembre, à 15 h. 30.

Les Spectacles à Lille

« Les Crochets du Père Martin » au Théâtre Sébastopol

La Ligue du Bien Public à qui est due l'initiative des matinées artistiques organisées depuis près d'un mois au Théâtre Sébastopol, nous annonce pour le dimanche 1er décembre une quatrième représentation.

Après « Marius », « Le Mariage de Mlle Beulemans », « La Petite Chocolatière », et, pour varier de genre, les artistes dirigés par M. Paul Laborde se produiront dans le drame en trois actes bien connu : « Les Crochets du Père Martin ».

Comme il est à prévoir que ce dimanche le théâtre sera envahi par un très nombreux public, il sera prudent de retenir ses places.

La location se fera dès jeudi au Pavillon des « Amis de Lille », Grand'Place, de 9 à 12 h. et de 15 à 16 h.

Rappelons que cette représentation sera elle aussi donnée au profit du Comité d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille.

ACTUALITÉS

Rue Ponts-de-Comines -- Permanent

FERNANDEL et A. BERNARD

RAPHAËL-LE-TATOUÉ

Un doc. Campagnons de Chasse
3 chansons filmées p. Ch. Trenet

1012

DANS LA RÉGION

LES RECHERCHES CIVILES DE LA PRÉFECTURE

Sans nouvelles de cette fillette

Enfant d'une famille de sept personnes, son père mortellement blessé, un frère ayant eu le pied sectionné, une sœur blessée à la jambe, la jeune Copin Gisèle, âgée de 13 ans, cheveux blonds, portant un costume bleu de roi, une blouse blanche avec petites fleurs roses, des chaussettes de couleur beige et des souliers de daims bleus, disparaissait le 19 mai dernier à **Hélesmes** (Nord) au cours d'un bombardement. Malgré de nombreuses recherches sa famille est sans nouvelles d'elle.

G. Copin
(Ph. privée).

Vu pour la dernière fois à Hénin-Liétard

Quittant sa femme au cours de l'évacuation alors qu'il se trouvait aux environs d'**Hénin-Liétard**, le 23 mai dernier, M. Flamme Edmond, taille 1 m. 70 cheveux gris en brosse, yeux marrons, petite moustache grise, figure allongée, teint foncé, n'a plus donné signe de vie. Lors de sa disparition, M. Flamme était vêtu d'un pardessus marron à carreaux, d'un complet gris foncé, coiffé d'une casquette à carreaux et chaussé de souliers balmoral à lacets. Possédant une canne vernie de couleur marron, genre branche d'épine, il portait, en outre, une valise noire contenant ses papiers de famille, ainsi qu'une importante somme d'argent.

Toutes les recherches entreprises par sa famille sont demeurées sans résultat.

M. E. Flamme
(Ph. privée).

Qui a vu cette femme ?

Le 21 mai dernier, au cours de l'évacuation, disparaissait dans les environs de Béthune, Mme Masquelier, née Lemaire Julie, 57 ans, atteinte de débilité mentale, taille 1 m. 65, cheveux châtains grisonnants, yeux marrons, menton rond, vêtue d'un manteau de peluche noir usagé et chaussée de souliers noirs à brides. Depuis cette date sa famille l'a recherchée vainement.

Mme Masquelier
(Ph. privée).

Évacué de Roubaix

Evacué de Roubaix, M. Dugardin Léopold, 55 ans, taille 1 m. 74 environ, cheveux et moustaches brunes, vêtu d'un costume gris bleu, portant une couverture marron, ainsi qu'une montre-bracelet, possédant un étui à cigarettes aux initiales L. D. muni d'un passeport pour la Roumanie, la Yougoslavie, l'Italie, la Suisse, etc. et d'une carte d'identité était séparé de sa famille aux environs de Clères (Seine-Inférieure). Depuis cette date, sa famille est sans nouvelles de lui.

M. Dugardin
(Ph. privée).

Qui a vu cette septuagénaire ?

De taille moyenne, cheveux blancs, se tenant courbée, Mme Léger Léon, née Piotte Alphonsine, 72 ans, évacuée de Maubeuge en mai dernier, était perdue de vue par sa famille lors de son passage à Cambrai. Toutes les recherches entreprises pour la retrouver sont demeurées sans résultat. Mme Léger qui était munie de son livret de famille, possédait une importante somme d'argent.

Le père et le fils sont disparus

Le 23 mai dernier alors que sa femme et l'une de ses filles étaient tuées près d'eux lors de leur passage à Lens, M. **Lévêque Marceau**, 33 ans, taille 1 m. 71, cheveux châtain foncé, yeux bleus, portant des initiales M. L. au bras droit, atteint de surdité, vêtu d'un veston noir, d'un pantalon gris moucheté, coiffé d'une casquette grise, chaussé de charentaises; son fils, **Lévêque Henri-Joseph**, 10 ans, taille 1 m. 15, cheveux châtain foncé, yeux gris bleu, ayant un trait bleu au-dessus du nez, portant des traces de brûlures anciennes aux reins, vêtu d'un costume marron, coiffé d'un béret basque, possédant une montre attachée à un cordon, blessés également ainsi qu'une autre fille qui a pu regagner son domicile après guérison, étaient transportés dans une direction inconnue. Toutes les recherches entreprises pour les retrouver sont demeurées infructueuses.

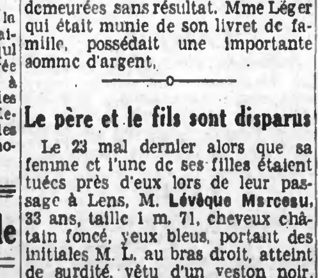

M. M. Lévêque (Ph. privée). — H. Lévêque (Ph. privée).

Transportée par une ambulance militaire

En traitement à l'Hospice Général de **Valenciennes**, Mme Vve Lahire, née Blanche Narcis, 66 ans, taille 1 m. 60, yeux noirs, cheveux blancs, ayant une déformation de la cheville droite, portant plusieurs médailles épinglées sur son gilet de flanelle, était transportée dans la soirée du 16 mai 1940 par une ambulance militaire dans une direction inconnue. Malgré de multiples recherches, sa famille est sans nouvelles d'elle.

Mme Vve Lahire
(Ph. privée).

Les personnes qui pourraient fournir tous renseignements utiles sur les intéressés sont priées d'écrire à la Préfecture du Nord (Service des recherches civiles), rue Jacquemars-Giélée à Lille.

COMITÉ DE GESTION ET DE RÉPARTITION DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

La Préfecture communique :

La réglementation du commerce du beurre entrera en vigueur dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais le 1er décembre 1940

A cet effet, tous les beurres arrivant par fer ou par route, seront réquisitionnés à dater du 25 novembre 1940, pour être attribués au Comité de gestion et de répartition.

Il est rappelé que le commerce des beurres ne peut être fait que par les commerçants titulaires de la carte professionnelle. Mais le commerce de détail est réservé exclusivement aux titulaires de la carte professionnelle F.

Ces commerçants seront signalés à l'attention du public par une affiche « Carte F » collée à la vitrine.

Les commerçants intéressés doivent s'adresser au Comité, 6, rue de l'Orphéon, à Lille, qui leur fera connaître s'ils sont titulaires de la carte F.

Les commerçants Carte F sont tenus de vendre le beurre contre tickets de matières grasses, sous peine des pénalités suivantes :

Six jours à deux mois d'emprisonnement.

16 à 2.000 francs d'amende.

Un arrêté pris par MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais fera connaître les prix de vente en gros, aux détaillants et aux consommateurs suivant les qualités.

Comme en l'état de la production actuelle, il est impossible de fournir en beurre les 400 grammes de tickets de matières grasses, il sera annoncé par voie de presse la quantité mensuelle que le Comité de gestion prévoit distribuer par habitant.

A cet effet, le consommateur est prié de faire couper au début du mois par le commerçant carte F de son choix le montant de timbres correspondant à la quantité prévue. Le commerçant en tiendra registre et sera responsable des tickets remis et enregistrés

Le commerçant « Carte F » remettra à son fournisseur habituel, chargé de l'approvisionner, les tickets détachés des feuilles de rationnement qu'il collera sur des feuilles de 100 tickets de même catégorie.

Pour corriger la freinte, le commerçant « Carte F » recevra cinq kilos de beurre contre remise de 4 kil. 900 de tickets.

A la mise en route du Comité de gestion et de répartition des produits laitiers, le commerçant « Carte F » recevra un **bon de départ**, correspondant à la quantité qui lui sera allouée par le Comité, les tickets reçus des consommateurs seront remis alors en contre-partie de la quantité allouée. Ce **bon de départ** sera valable chez le fournisseur habituel du commerçant « Carte F ».

Seuls les tickets correspondant à la feuille de rationnement en cours seront valables.

La réglementation du commerce des Produits laitiers a pour but de permettre la juste répartition du beurre entre tous les consommateurs, aux prix taxés par le Gouvernement.

Dans les départements où cette réglementation fonctionne, elle a donné des résultats, mais elle exige, en raison de la sous-production déterminée par la saison, de la part des commerçants et aussi des consommateurs, une discipline que tous accepteront dans l'intérêt général

La loi du 27 septembre 1940 fixe des peines très graves contre tous ceux qui :

« **Comme acheteurs ou intermédiaires, font à des prix excédant les prix taxés, des opérations quelconques sur les denrées destinées à l'alimentation.** »

Toute irrégularité doit être signalée d'urgence au Comité de gestion et de répartition, 6, rue de l'Orphéon, à Lille, qui a tous pouvoirs pour retirer aux commerçants qui contreviendraient aux dispositions des arrêtés ou réglementations en vigueur, sa carte professionnelle pour une durée de trois mois maximum et en cas de récidive pour une période d'un an.

LES DOMMAGES DE GUERRE DANS L'INDUSTRIE HOTELIÈRE

La Préfecture communique :

Le Ministère des Finances demande à nos organisations de lui faire connaître d'urgence, l'importance des dommages causés à l'industrie Hôtelière (Hôtels, Restaurants, Cafés et Débits), dans le département du Nord par suite de l'Etat de guerre.

Il s'agit des destructions d'immeubles, partielles ou totales, ainsi que des dommages causés au matériel.

Faire parvenir avant trois jours à M. Thesio, président, Hôtel Terminus, à Lille, les renseignements suivants :

1° la valeur du risque (immeubles) couvert par la police d'assurances ; indiquer la Compagnie d'assurances et le numéro de la police.

2° Indication également des dommages causés au matériel et au mobilier suivant évaluation des risques couverts par la police d'assurance.

Il n'est pas question des marchandises.

Deux ouvriers occupés à la réfection d'un four sont retrouvés asphyxiés à Louvroil

Un regrettable accident s'est produit à la Société anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, à *Louvroil*, qui causa la mort de deux ouvriers. Croix Emile, 58 ans, maçon, demeurant à Maubeuge, rue des Hauts-Fourneaux, et Devigne Fernand, 53 ans, manœuvre, demeurant à Maubeuge, rue d'Hautmont, impasse Scnelle. Ils étaient occupés depuis la matinée à la réfection du four, lorsque vers 15 heures, des camarades ne les ayant pas vus depuis un moment, les cherchèrent et les découvrirent inanimés au fond du four. Ils furent amenés à l'infirmerie de l'usine où des soins leur furent donnés par le personnel de l'usine et par le docteur Théry, de Louvroil, mandé d'urgence, mais malheureusement l'asphyxie avait déjà fait son œuvre.

M. le commissaire de police s'est rendu sur les lieux de l'accident, où, après une minutieuse enquête, il dressa le procès-verbal d'usage.

LA RÉGLEMENTATION DES TRANSPORTS ROUTIERS

Le préfet du Nord, vu l'arrêté préfectoral en date du 22 novembre, portant la création d'une direction départementale du roulage chargée de l'exécution des transports routiers, a arrêté :

Article premier. — Sont désignés pour assurer les fonctions de :

Directeur départemental du roulage : M. G. Delattre-Maquet, qui assumera d'autre part la direction du roulage dans les arrondissements de Lille et de Dunkerque, avec la collaboration de :

Arrondissement de Lille ; MM. Selosse-Desmettre à Tourcoing Vermant, à Roubaix ; Descatoire, à Cysoing ; Grimonpont, à Armentières ; Devin, à La Bassée ; Lefebvre, à Seclin.

Arrondissement de Dunkerque : MM. Wantorhoudt et Woets, à Dunkerque ; Desmyttère-Muller, à Hazebrouck.

Sont désignés pour assurer sous les ordres du directeur départemental du roulage, les fonctions de directeurs du roulage, dans les :

Arrondissement de Douai ; M. Reneau, avec la collaboration de MM. Garnier, directeur du garage Charpentier, à Douai ; Caudrelier, à Arleux ; Laurent, à Orchies.

Arrondissement de Valenciennes : M. Finand Victor.

Arrondissement de Cambrai : M. Guidez Adolphe, avec la collaboration de MM. Ego et Boniface, à Caudry ; Proy, à Solesmes ; Lefevre, au Cateau.

Arrondissement d'Avesnes : M. Cogne, avec la collaboration de MM. Delfosse, à Fourmies ; Aguettand, à Maubeuge ; Luez, au Quesnoy.

DANS L'ENSEIGNEMENT

SONT DÉCÉDÉS DU FAIT DE LA GUERRE

M. Ackaert René, instituteur à *Hondschoote*, décédé en Belgique.

M. Frizon Serge, instituteur à *Avesnes-lez-Aubert*, tué le 16 mai.

M. Bergeret Adrien, instituteur à *Roubaix*, rue Brézin, tué à Izel (Pas-de-Calais), le 22 mai.

Mme Clarisse, intérimaire à *Quesnoy-sur-Deûle*, tuée au cours de son évacuation

Mme Elleboode, institutrice à *Lezennes*, tuée sur la route près d'Hesdin, et son mari, le brigadier Gérard Elleboode, trouvé mort sur la route aux environs de Cholet, le 18 juin.

Mlle Guislain, professeur au *Lycée de Tourcoing*, blessée mortellement au cours de son évacuation.

M. Beel, intérimaire à *Godewaersvelde*, tué accidentellement le 22 juin, à Loos.

M. Delahaye Anatole, ancien directeur d'école à *Roubaix*, tué le 15 juin 1940 à Grangermont (Loiret.

SONT DÉCÉDÉS EN ACTIVITÉ

Mlle Georg, directrice de l'E.P.S. de *Douai*.

M. Holin, instituteur adjoint à *Croix*.

M. Petit, instituteur à *Wavrechain-sous-Denain*.

M. Duhem, directeur d'école à *Haubourdin*, le 11 septembre 1940.

Mme Truquin, institutrice à *Wattrelos*, le 20 mai 1940.

M. Membré, directeur d'école à *Raimbeaucourt*, le 8 juin 1940.

Mlle Julia Lardemer, en congé depuis le 1er octobre 1936, le 2 avril 1940.

AVIS AUX ARTISANS ET ARTISANES

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui sont adressées, la Fédération des artisans du Nord porte à la connaissance des artisans et artisanes que :

Préalablement à toute ouverture d'atelier, d'extension, de réouverture, il est indispensable de solliciter l'autorisation prévue par le décret du 9 Septembre 1939, et il est à rappeler que les personnes s'installant sans autorisation encourent de graves sanctions.

Pour toutes demandes de renseignements complémentaires et pour les questions fiscales, sociales, juridiques, les artisans sont invités à passer au siège, 116, rue de l'Hôpital Militaire, bureaux ouverts chaque jour de 14 à 18 heures.

MM. Dumont, Président et Deireux, Secrétaire général, reçoivent chaque samedi et chaque lundi après-midi, de 15 à 18 heures.

LA LÉGISLATION SUR LES PRIX

La Chambre syndicale du commerce en détail des boissons du Nord, nous communique :

« Le bureau fait connaître aux adhérents qu'une loi du 21 octobre, modifie, complète et codifie la législation sur les prix.

» Notamment concernant l'affichage des prix, nous rappelons qu'en l'article 32, figure le décret du 12 novembre 1936, ainsi conçu : « Les hôteliers, restaurateurs, cafetiers, ainsi que les directeurs ou gérants de tous établissements servant des denrées ou boissons alimentaires sont tenus d'afficher à l'extérieur de leur établissement, et dans les locaux affectés au public, le prix des repas, portions ou consommations. »

» En l'article 33, concernant le relevé des prix, les termes du décret du 3 mai exigent l'obligation pour tout commerçant détaillant d'établir un relevé des prix effectivement pratiqués par eux au 1er mai concernant les produits ou denrées vendues dans leur établissement.

» Enfin, en l'article 35 qui a trait aux factures, il est dit que « le montant du prix fixé ou de la majoration autorisée doit également figurer sur les factures. »

» Pour plus amples renseignements, s'adresser au siège, 61, boulevard Victor-Hugo, ou au secrétariat général, 29, rue du Curé-Saint-Sauveur. »